

PROGRAMME FORMATION INSPECTION TECHNIQUE PAR DRONE

N°Déclaration d'activité 28500154150 auprès de la DREETS de Normandie
Exploitant Formateur déclaré DGAC n°ED9547
SIRET 50915339100040



Intitulé : formation inspection technique par drone

Objectifs : L'objectif est d'assurer au bénéficiaire d'être en capacité d'effectuer des missions de prise de vue aérienne dans le cadre d'une activité de télépilotage de drone professionnel, liée aux métiers de l'immobilier (architecte, géomètre, agent immobilier, BTP, promoteur, notaire, vidéaste ou photographe réalisant la mise en valeur de bien,...), conformément aux exigences réglementaires de la DGAC et l'EASA

La formation a pour objectifs d'amener le stagiaire a :

- Etre en capacité de planifier et mettre en œuvre une prestation d'inspection technique par drone.
- Appliquer et maîtriser les techniques spécifiques de pilotage lors d'une inspection par drones dans le domaine de l'immobilier.
- Etre en capacité de réaliser un rapport d'inspection technique par drone.

Prérequis pour suivre la formation : Avoir 16 ans révolus. Etre en possession de son BAPD, ou être en possession d'une date d'inscription à un examen théorique drone (CATT, CATS, BAPD), ou un engagement sur l'honneur d'inscription à une date de passage du théorique télépilote lors de la formation (ne pas hésiter à nous contacter pour être accompagné si besoin). Avoir réalisé une formation pratique de télépilote de drone.

Public concerné : Tout public âgé de 16 ans et plus. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez contacter le référent handicap, Mr Guillaume RIOU, au 06 98 21 32 10.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : Salle de formation avec 1 PC par stagiaire, étude de cas, travaux pratiques, drone, QCM, support de remis au stagiaire via plateforme « ORA », cours sur "powerpoint", livret de progression.

Encadrement par instructeur télépilote professionnel ayant une expérience de 4 ans dans l'inspection par drone.

3 stagiaires maximum par instructeur.

Moyens pour suivre son exécution et en apprécier les résultats : feuilles d'émergence, règlement intérieur, livret de progression, attestation de formation, questionnaires de satisfactions (à chaud et à froid), certifications.

Programme détaillé (durée 21h sur 3 jours) :

JOUR 1 : (7 h)

- Les différents types d'aéronefs pour l'inspection technique.
- Préparation d'une mission à l'aide de cartes aériennes.
- Définition du scénario de vol selon les contraintes techniques.
- Réaliser une mission selon un cahier des charges défini à l'avance.
- Méthodologie inspection par drone
- Préparation du matériel.
- Sécurité des tiers au sol.

JOUR 2 : (7H) Inspection sur site n°1

- Préparation de la mission : Etude des cartes, scénario de vol, étude des contraintes, zone exclusion des tiers, vérification machine, checklist...)
- Réalisation du briefing sur zone d'opération
- Mise en place de la zone d'exclusion des tiers
- Mise en route au bord de la zone d'évolution.
- Réalisation de l'inspection
- Gestion des différents modes de vol (Manuel, ATTI, GPS).
- Gestion des procédures d'urgence.
- Respect de la zone de sécurité.
- Respect des temps de vol (autonomie des batteries).

JOUR 3 : (7H) Inspection sur site n°2

- Préparation de la mission : Etude des cartes, scénario de vol, étude des contraintes, zone exclusion des tiers, vérification machine, checklist...)
- Réalisation du briefing sur zone d'opération
- Mise en place de la zone d'exclusion des tiers
- Mise en route au bord de la zone d'évolution.
- Réalisation de l'inspection n°2
- Planifier et superviser un vol automatique via waypoints.
- Gestion des procédures d'urgence.
- Respect de la zone de sécurité.
- Respect des temps de vol (autonomie des batteries).
- Pratiquer le vol de proximité.
- Rédaction d'un rapport d'inspection
- Etat des lieux matériel personnalisé pour le début d'activité